

DPAA/OPF/MP.- *04*
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

82/125 du 29/01/1982
DECRET N° /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 *04*

portant promotion des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre de
l'année 1978 .-

(Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

D F P

(X) la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article n°47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Co-
ngo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 82/124 /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 du 29/01/1982
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1978 des Profes-
seurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

DECRETE :

Article 1er..- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1978,
les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont
les noms suivent ACC et RSMC : néant.

. . . / . . .

Au 3e ECHELON :

BOUEBASSIOU André P/o du 23.9.78 en service à Brazzaville

Au 4e ECHELON :

OGNAMI Eugène P/o du 21.9.78 en service à Brazzaville .-

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1er Janvier 1981 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

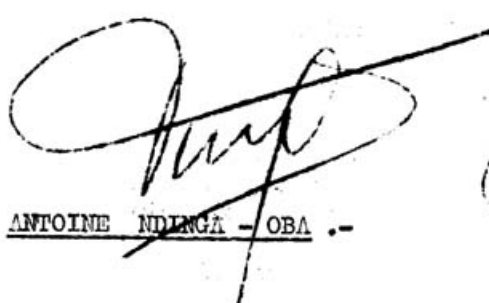
BRAZZAVILLE, LE 29 Janvier 1982

Par LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-


COLONEL LOUIS SYLVAIN GOMA .-

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE.-


ANTOINE NDIINGA - OBA .-


BERNARD COMBO MATSIONA .-

LE MINISTRE DES FINANCES.-

AMPLIATIONS :

MEN.....: 2
DGAS.....: 2
DPAA.....: 6
DFP.....: 3
DB.....: 2
DCF.....: 2
B/Solde.....: 2
B/Courrier....: 5
JORPC.....: 3
INTERESSES....: 4
DOSSIERS.....: 6


ITIHI OSSIETOUMBA LEKOUNDZOU.-